

VD4 des piscines : questionnements de l'Anccli

Présenté par Michel EIMER

L'accident de Fukushima a révélé que les piscines présentent aussi un risque d'émissions radioactives.

Les piscines doivent bénéficier des dispositions du noyau dur.

Des incidents sont survenus entraînant des vidanges heureusement partielles.

Les piscines des réacteurs 900 MW présentent deux insuffisances congénitales : toiture sur combustible usé et tube de transfert.

Une compensation est proposée : réduire l'inventaire radioactif en piscines.

L'ASN constate que le niveau de sûreté reste en écart notable avec les principes de sûreté qui seraient appliqués à une nouvelle installation.

EDF envisage la création d'une piscine centralisée. Sera-t-elle opérationnelle dans un délai conforme au calendrier des VD4 ?

L'Anccli demande aussi la réduction de la vulnérabilité des piscines.